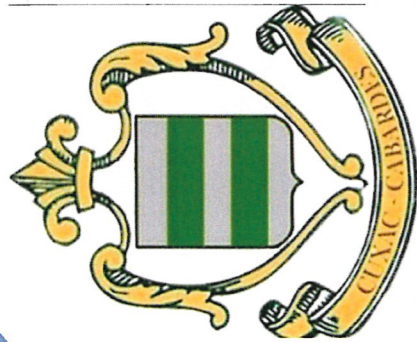


Document d'information Communal

Sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M) à Cuxac-Cabardès



Mot du Maire

La prévention, notre priorité

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Les événements récents ont montré que la France, comme les autres nations pouvait être touchée par des catastrophes majeures. Parce qu'il est impossible de prétendre maîtriser les aléas de la nature et parce qu'il se peut toujours que, malgré les précautions un accident survienne, il est important que chaque citoyen soit informé sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

C'est dans un souci d'information et de prévention et conformément à la réglementation en vigueur, que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il est destiné à nous apprendre les bons réflexes pour appréhender ces situations exceptionnelles. Il ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous seriez alertés par mes services.

Je vous demande de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

La sécurité est l'affaire de tous, à chacun d'anticiper et d'agir.

Paul GRIFFE

Risque Inondation

En cas de crue courante, la Dure peut déborder sur l'allée des platanes (RD.262) à proximité du stade et de la piscine.

En cas de crue plus importante les eaux peuvent inonder le pré de la Bonde et couper la route de Caudebronde.

En cas de crue exceptionnelle de la Dure, le stade et la piscine seraient inondés et les eaux atteindraient le pied du foyer Rémi Resplandy, ainsi que l'ancienne école maternelle. Le pont du lotissement est l'ouvrage le plus exposé au risque de débordement de l'Arfeil, pouvant couper le chemin d'accès à certaines habitations.

En cas de crue plus élevée, des débordements peuvent se produire sur l'espace François Mitterrand suite à la submersion des deux ponts permettant l'accès au cœur du village.

Plan d'action :

Le plan d'action est enclenché dès que le ruisseau de l'Arfeil met en charge le pont de la pharmacie avec évènement en cours. Il est également déclenché si les eaux de la Dure débordent en rive droite au niveau du pré de la Bonde avec évènement en cours.

L'ensemble de la Cellule de Crise Municipale se regroupe à la Mairie. Le suivi de l'évolution des niveaux d'eau est maintenu et l'information auprès des personnes exposées est complétée (y compris les ERP). Les voiries inondées sont fermées par un panneau et/ou une barrière mobile. L'ouverture de la salle d'accueil est réalisée et la mise en sécurité des personnes exposées est effectuée.

Consignes de sécurité :

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)

- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations, ... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts

- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion

- Monter dans les étages avec : Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre

- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités

- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, le personnel s'occupe d'eux

- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours

- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au-devant du danger

- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

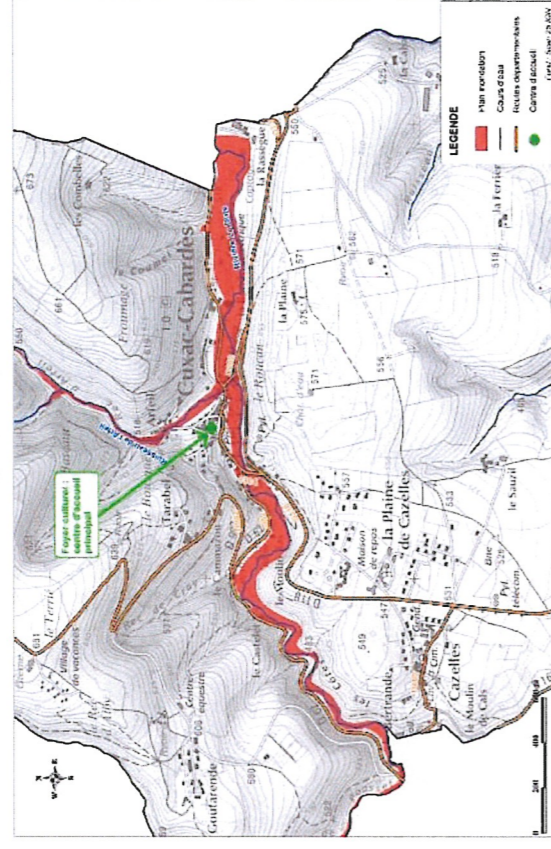
APRES

- Aérer et désinfecter les pièces

- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.

- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.

- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.



Historique de la commune :

- Inondation du Stade et de la Piscine par une crue exceptionnelle en 1996.

- Inondation du pré de La Bonde et de la route de Caudebronde en 1999.

- Montée d'eau au Chemin du Thou en 2009.

- Débordement à proximité du stade et de la piscine lors de la crue d'octobre 2018, ainsi que des ruissellements et glissements de terrain

Risque Feux de forêt

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours.

Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

AVANT

La commune de Cuxac-Cabardès possède des espaces boisés sensibles disséminés sur l'ensemble de son territoire communal. Des habitations et des hameaux peuvent se trouver à l'intérieur ou en bordure de ces espaces. Entre 1973 et 2021, 30 feux de forêt se sont produits sur le territoire communal, soit une surface brûlée d'environ 238 hectares.

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

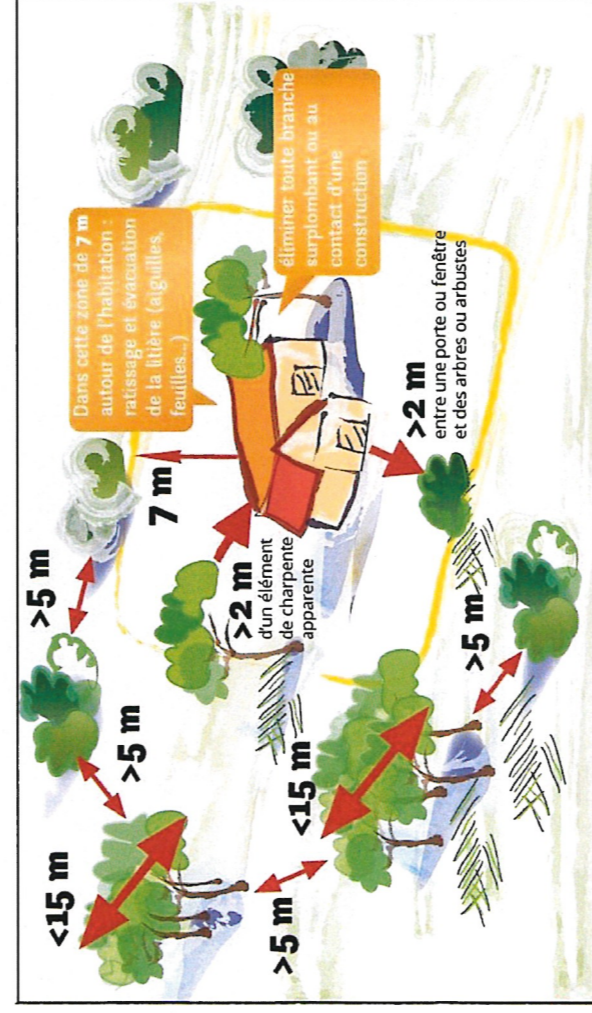
Surpris par un départ de feu :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers

Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

- Respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur)
- En voiture, ne pas sortir

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.



APRES

- Eteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres
- Pour éviter de provoquer des appels d'air :
 - Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées ...).
 - Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
 - Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

Risque Transport de Matières Dangereuses

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant ces véhicules dépendent

principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

AVANT

Connaitre les risques, le signal d'alerte (système de sonorisation communal) et les consignes de confinement.

PENDANT

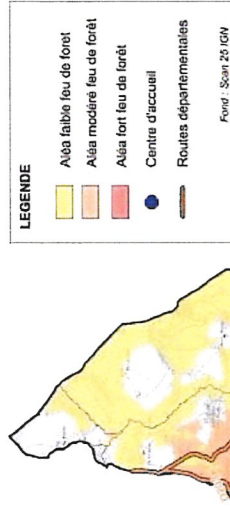
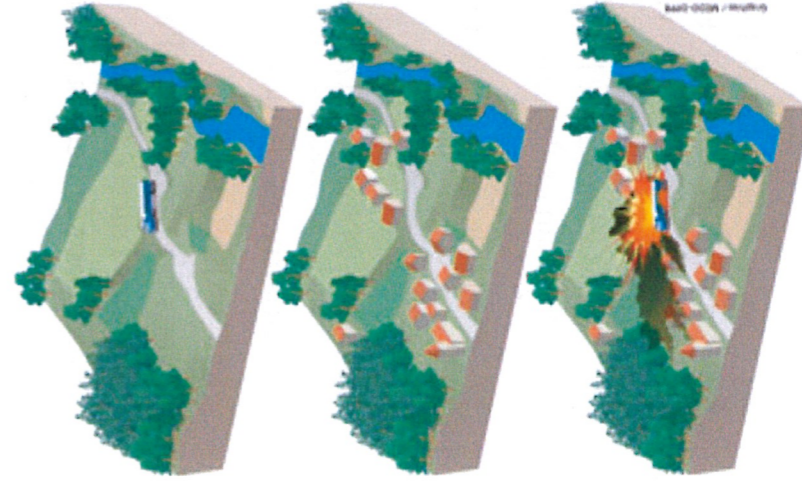
Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer

L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal

APRES

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local



La commune de Cuxac-Cabardès est exposée aux risques T.M.D par voie routière au niveau de la route départementale RD.118.

La commune de Cuxac-Cabardès peut être exposée au risque d'accidents industriels du fait de la présence de l'usine et du site de stockage Titanobel, classé Seveso seuil Haut. Cuxac-Cabardès fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par la Préfecture de l'Aude le 24 juillet 2012.

- _ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.

PENDANT

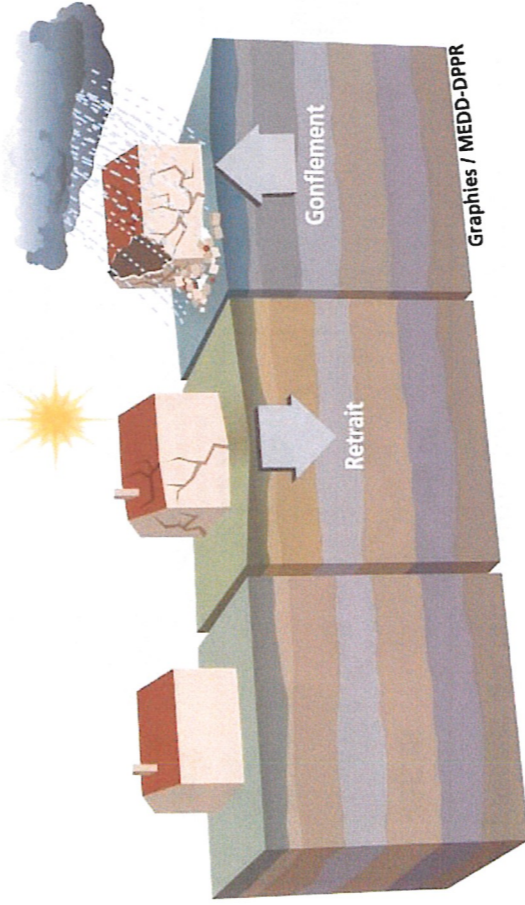
Si vous êtes témoin de l'accident :

- _ Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du sinistre, le nombre approximatif de victimes et l'extension de la zone concernée par les dégâts,
- _ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner
- _ Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer

APRES

- _ Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local

Risque Mouvement de terrain



l'achat de sa maison, se renseigner sur la présence d'argile, de cavités dans les sols et se référer aux recommandations des guides édités par le ministère

- _ s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- _ se renseigner, en mairie, de l'existence d'un PPR (plan de prévention du risque).

Le cas échéant, identifiez les mesures applicables à sa propriété et/ou son habitation

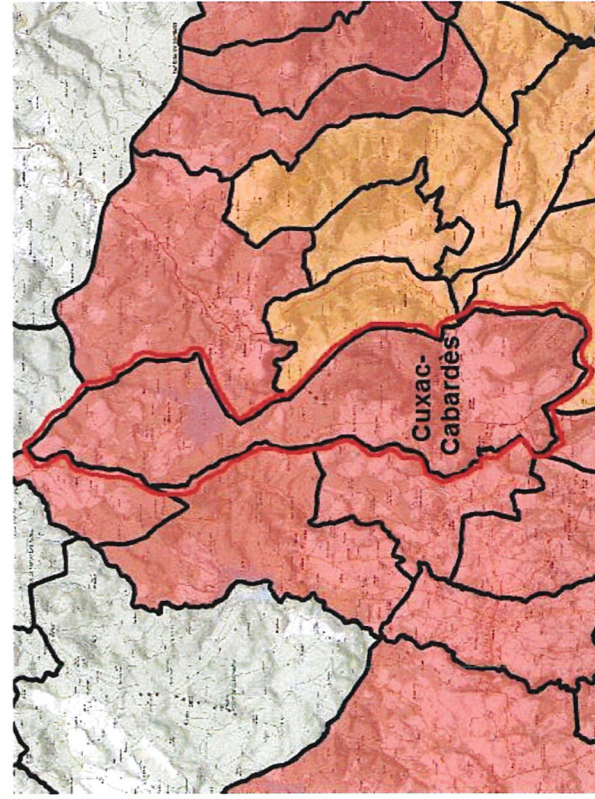
- détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. En informer les autorités.

PENDANT :

- _ s'éloigner de la zone dangereuse et respecter les consignes des autorités

APRÈS :

- _ informer les autorités



Risque Industriel

Les conséquences d'un accident peuvent dépasser les limites d'un site industriel dit « installation classée » et toucher les personnes, l'environnement et les biens tout autour. Des plans opérationnels ont été préalablement définis en cas d'accidents avec les Plans Particuliers d'Interventions (PPI) ou les Plans d'Organisation Interne (POI).

En fonction de la quantité de produits dangereux sur le site, ces plans doivent être complétés par des Etudes de Danger pour les établissements classés SEVESO

AVANT

- _ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement.

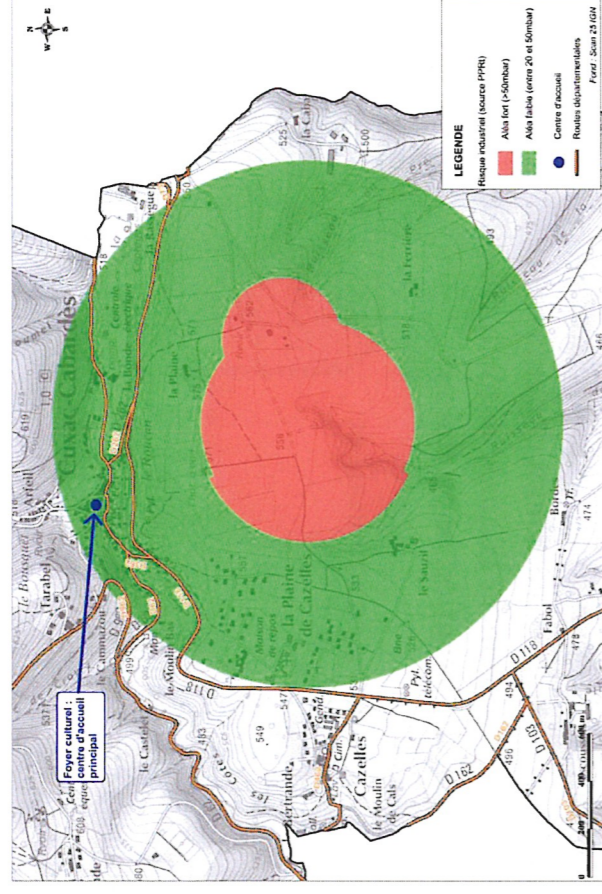
PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- _ Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du sinistre, le nombre approximatif de victimes et l'extension de la zone concernée par les dégâts,
- _ S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner
- _ Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer

APRES

- _ Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local



La commune de Cuxac-Cabardès est située sur le secteur minier de Salsigne, anciennement exploité sous sept concessions pour l'Or, l'Argent, l'Arsenic, le Cuivre et le Bismuth. Lors de l'opération des risques miniers (IRM) le site de Salsigne a fait l'objet d'une évaluation des risques suivie d'une étude détaillée, qui a mis en évidence les aléas présents sur la commune :

Effondrement localisé, affaissement progressif, glissement superficiel et écoulement rocheux, tassement sur les principaux ouvrages de dépôts miniers et retrait-gonflement des argiles le long du cours d'eau de la Dure.

AVANT :

- _ Lors de la construction ou
- _ Lors de la présence d'argile, de cavités dans les sols et se

référer aux recommandations des guides édités par le ministère

Le cas échéant, identifiez les mesures applicables à sa propriété et/ou son habitation

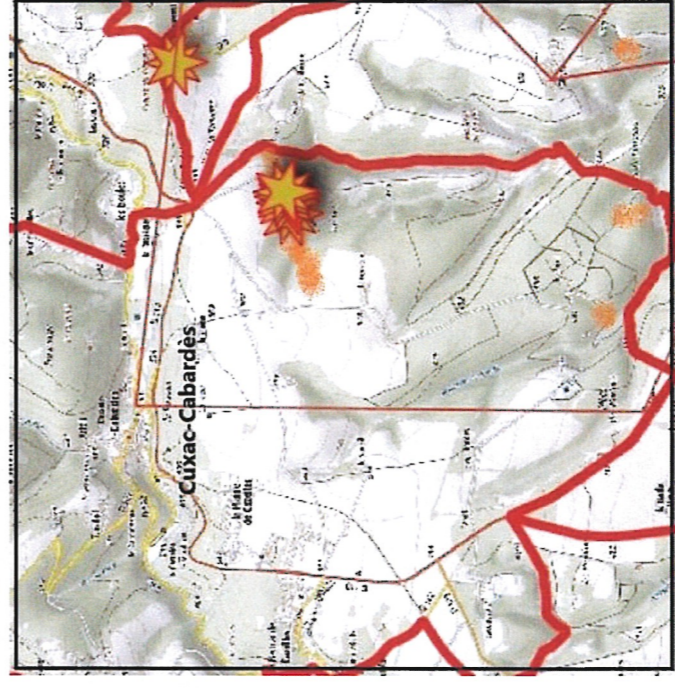
- détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés. En informer les autorités.

PENDANT :

- _ s'éloigner de la zone dangereuse et respecter les consignes des autorités

APRÈS :

- _ informer les autorités



Risque Radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte présent partout mais plus fortement dans les massifs granitiques, volcaniques, dans les sols riches en grès ou en schistes. Il s'accumule très rapidement dans les espaces clos. La commune est classée en zone 3, c'est-à-dire qu'elle présente des formations d'uranium plus élevées que certaines zones à risque.

AVANT :

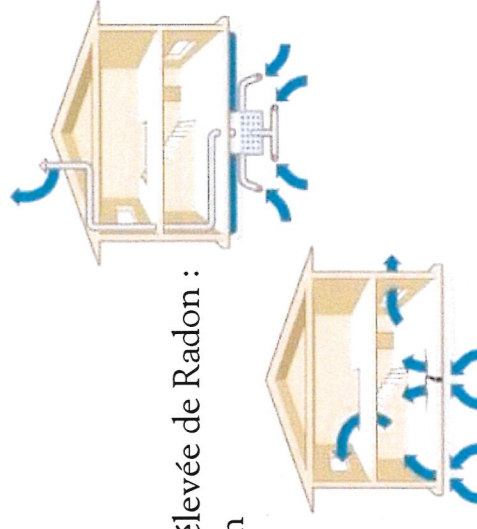
- _ S'informer et dépister à l'aide d'un dosimètre

PENDANT :

- _ Si la mesure met en évidence une concentration élevée de Radon :
- Réduire son exposition par aération de l'habitation
- Améliorer l'étanchéité entre le sol et le bâtiment
- Améliorer le système de chauffage

APRÈS :

- _ Effectuer des mesures régulièrement



Un PC crise est ouvert
à la Mairie de Cuxac-Cabardès
04.68.26.50.06

Si vous êtes témoin d'une situation
de détresse, alertez les pompiers :

18 (poste fixe)
112 (portable)
Autres Numéros de secours :
Gendarmerie : 17 – Samu : 15

Liens utiles :

Prévisions et vigilances
météorologiques :
www.vigilance.meteofrance.fr

Carte de vigilances crues :
www.vigicrues.gouv.fr

Site de la Préfecture de
l'Aude :
www.aude.gouv.fr

Portail du ministère de la
prévention des risques
majeurs :
www.prim.net

Informations routes
départementales :
www.inforoute11.fr

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



Les bons réflexes...

RISQUES

CONSIGNES DE SÉCURITÉ:
À FAIRE

Inondation

Feux de forêt



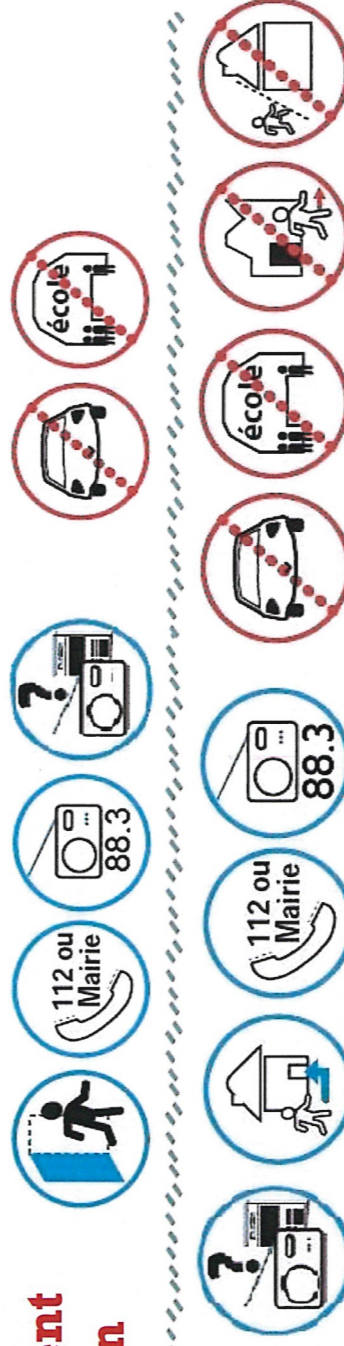
Transport de matières dangereuses



Industriel



Mouvement de terrain



Grand froid, Orages, Vents violents



Climatiques



Canicule



Radon



Légende